



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

SERVICE DE L'EAU POTABLE

EXERCICE

2019

**Document établi
le 12/11/2020**
selon l'article L 2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales et conforme
au décret n°2007-675 du 02/05/2007

SOMMAIRE

| | | |
|--------------|---|-----------|
| I. | CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE | 3 |
| 1) | CONTEXTE | 3 |
| 2) | GEOGRAPHIE..... | 3 |
| 3) | POPULATION..... | 3 |
| 4) | ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS..... | 3 |
| 5) | ABONNEMENTS AU SERVICE | 4 |
| II. | RESSOURCES EN EAU | 4 |
| 1) | NATURE DE LA RESSOURCE..... | 4 |
| 2) | VOLUMES D'EAU PRELEVES | 5 |
| III. | VOLUMES VENDUS ET DERIVES | 6 |
| 1) | VOLUMES VENDUS AUX ABONNES DU SERVICE | 6 |
| 2) | VOLUMES DERIVES | 6 |
| IV. | LINEAIRE DU RESEAU DE DESSERTE | 6 |
| V. | TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE | 7 |
| 1) | PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DES PRESTATIONS ANNEXES | 7 |
| | a) Modalités de tarification | 7 |
| | b) Evolution du tarif de l'eau | 7 |
| 2) | COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M ³ | 8 |
| VI. | RECETTES DU SERVICE..... | 8 |
| VII. | INDICATEURS DE PERFORMANCE | 8 |
| 1) | QUALITE DE L'EAU..... | 8 |
| 2) | INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE..... | 9 |
| VIII. | INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU | 11 |
| 1) | BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2019..... | 11 |
| 2) | RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3) | 11 |
| 3) | INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3) | 12 |
| 4) | INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)..... | 12 |
| 5) | TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2) | 13 |
| IX. | INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU..... | 13 |
| X. | FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS | 13 |
| 1) | TRAVAUX ENGAGES, A VENIR ET A L'ETUDE..... | 13 |
| | a) Travaux réalisés en 2016 | 13 |
| | b) Travaux réalisés en 2017 | 14 |
| | c) Travaux réalisés en 2018 | 14 |
| | d) Travaux réalisés en 2019 | 14 |
| | e) Travaux prévus en 2020 | 14 |
| XI. | FINANCEMENT DES TRAVAUX | 14 |
| 1) | MONTANTS FINANCIERS | 14 |
| 2) | ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE | 15 |
| 3) | AMORTISSEMENTS | 15 |
| XII. | BRANCHEMENTS EN PLOMB | 15 |
| XIII. | ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU | 15 |

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Contexte

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Courchevel a été créée en lieu et place des communes de La Perrière et de Saint Bon Tarentaise devenues déléguées. Il convient alors de rappeler que pour l'année 2019 la compétence eau potable sur le territoire de la commune nouvelle s'est exercée de la façon suivante :

- Pour l'ancienne commune déléguée la Perrière, la compétence relève du Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise, via son délégataire Véolia.
- Sur l'ancien territoire de Saint Bon la compétence est assurée par le service de l'eau de la commune de Courchevel. **C'est donc uniquement sur ce secteur que le présent RPQS sera établi.**

2) Géographie

L'ex commune de Saint Bon s'étend sur une superficie de **5 894 ha** de l'altitude 685 m (Doron de Bozel), à 3 051 m (Aiguille du Fruit). Situé en partie dans le Parc National de la Vanoise, (1/7 de son territoire) et dans le domaine de ski des « 3 Vallées », la commune de Courchevel est une station de sports d'hiver reconnue dans le monde entier.

Cette station se développe sur plusieurs niveaux :

- Courchevel (1850 – 2000 m),
- Courchevel Moriond (1650 m),
- Courchevel Village (1550 m),
- Courchevel Le Praz (1300 m)

La commune se compose également de plusieurs villages ou hameaux :

- Saint Bon,
- le Freney,
- la Jairaz,
- le Fontanil,
- la Cuerdy,
- le Buisson,
- le Fay,
- le Grenier,
- le Grand Carrey,
- le Petit Carrey.

3) Population

La population permanente de Courchevel est de 2361 habitants au 1^{er} janvier 2017.

La capacité totale d'accueil touristique de la commune est d'environ 40 000 lits (hôtellerie, résidence de tourisme, résidences secondaires, hébergements privés).

4) Estimation du nombre d'habitants desservis

| | |
|---|--------|
| Nombre d'habitants permanents (ex commune de Saint Bon) | 1 964 |
| Nombre d'habitants desservis en période hivernale | 40 000 |

5) Abonnements au service

| Abonnements | au 31/12/2019 |
|---------------------------------------|---------------|
| Nombre d'abonnements domestiques | 7 710 |
| Nombre d'abonnements non domestiques* | 0 |
| Nombre total d'abonnements | 7 710 |

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les branchements sont essentiellement des branchements domestiques desservant les immeubles d'habitation, les hôtels, les chalets ou les maisons individuelles, les centres de vacances, les commerces et les restaurants.

Les quelques branchements concernant les dessertes des établissements industriels essentiellement pour les remontées mécaniques, les services publics ou l'agriculture, sont peu significatifs au vu de la consommation globale.

Compte tenu du système de facturation de la commune de Courchevel, un même branchement peut desservir plusieurs abonnés (copropriétés).

L'abonnement est défini selon l'unité de logement :

- Habitat individuel et collectif : 1 logement = 1 unité de logement,
- Résidence hôtelière – hôtel : 5 chambres = 1 unité de logement,
- Commerce (boutique, restaurant) = 1 unité de logement.

II. RESSOURCES EN EAU

1) Nature de la ressource

Les réseaux sont alimentés par 18 sources représentant un total de 36 ouvrages, toutes situées sur le territoire de la commune. La majeure partie des eaux captées est exploitée gravitairement.

Les captages peuvent se répartir en 8 groupes, suivant leur situation géographique et leur destination :

- Les captages des Avals (5 captages)
- Les captages de Pramérue (5 captages)
- Les captages des Suisses (8 captages)
- Les captages des Verdons (5 captages)
- Les captages du Praz (2 captages)
- Les captages de St Bon (6 captages)
- Le captage du Fontanil (1 captage)

Une usine de traitement d'eau (désulfatation sur membranes d'ultrafiltration) permet de faire face aux pointes de consommation en période d'étiage des sources. C'est la seule ressource superficielle utilisée sur le territoire de la commune.

2) Volumes d'eau prélevés

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Courchevel est fourni exclusivement par des sources captées sur le territoire de la commune. Les quantités d'eau prélevées sont évaluées par des compteurs situés au départ de la distribution de chacun des quartiers desservis par un même réservoir. Une ou plusieurs sources peuvent alimenter un réservoir.

Les chiffres utilisés sont ceux transmis sur les déclarations annuelles faites à l'Agence de l'eau pour l'année 2019, sauf pour l'usine où le volume prélevé ne correspond pas au volume distribué car l'eau produite sur l'usine n'est pas toujours mise en distribution.

Tous les réservoirs de la Commune de Courchevel sont équipés de compteurs de distribution.

La plupart des réservoirs ont un système de remplissage automatique des cuves (fonction de la hauteur d'eau de la cuve) permettant de basculer les excédents des ressources captées vers les ouvrages et réseaux situés à l'aval.

| | Localisation du prélèvement | Nature | Volumes prélevés 2018 | Volumes prélevés 2019 | Localisation de la distribution |
|-------------------------------|------------------------------|---------|-----------------------|-----------------------|---|
| Courchevel | Creux et Suisses | Sources | 18 953 | 21 824 | Altiport |
| | Verdons / Saulire | Sources | 142 379 | 150 100 | Jardin alpin |
| | Les Avals, Catina, Verdons | Sources | 131 552 | 160 687 | Bellecôte Centre |
| | Biolley, Verdons | Sources | 96 953 | 108 120 | Chenus Plantret |
| | Usine de désulfatation | Retenue | 6 008 | 1 607 | Bellecôte |
| | TOTAL | | 395 845 | 442 338 | |
| Courchevel Moriond | Les Avals, Catina, Praméruel | Sources | 150 121 | 153 791 | Moriond |
| | Les Avals, Catina, Praméruel | Sources | 21 422 | 20 554 | Le Belvédère |
| | TOTAL | | 171 543 | 174 345 | |
| Courchevel Village | Verdons, Praméruel | Sources | 125 286 | 118 595 | Courchevel Village, Les Brigues, Montgelaz, La Jairaz |
| | TOTAL | | 125 286 | 118 595 | |
| Courchevel Le Praz | Verdons Praméruel Matégenaz | Sources | 126 743 | 148 739 | Le Praz |
| | TOTAL | | 126 743 | 148 739 | |
| Saint Bon Les Villages | Molliers Fontanil Grenier | Sources | 112 986 | 119 458 | Saint Bon-et les villages |
| | TOTAL | | 112 986 | 119 458 | |
| TOTAL | | | 941 706 | 1 003 309 | |

Variation 2018/2019 : + 6.5 %

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Total des prélèvements 2019 | 1 003 309 |
|------------------------------------|------------------|

| | |
|---|------|
| Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en % des volumes totaux prélevés | 100% |
| Eau de surface (retenue collinaire de l'Ariondaz) | 0% |

Les 1 607m³ de l'Usine de désulfatation sont des volumes de besoin de service et non un volume prélevé pour le distribuer

III. VOLUMES VENDUS ET DERIVES

1) Volumes vendus aux abonnés du service

| Année | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| m3 | 687 002 | 651 478 | 651 529 | 620 325 | 670 258 | 631 259 | 610 169 | 617 169 |

Le volume facturé en 2019 a augmenté de 1,14 % par rapport à 2018.

2) Volumes dérivés

Le total des volumes dérivés correspond à ceux conventionnés avec la commune de BOZEL pour la fourniture d'un débit de 5l/s minimum soit 432 m³/jour.

| Volumes [m3] | année 2019 |
|--|------------|
| Source de Saint Bon le Bas Trop plein du réservoir de la Jairaz | |
| TOTAL | 149 034 |

IV. LINEAIRE DU RESEAU DE DESSERTE

| | au 31/12/2019 |
|--|---------------|
| Linéaire du réseau de desserte (L) en km (hors branchement 45.13 km et adduction 56 km) | 45.10 km |

*Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution **mais ne comprend pas les branchements.***

V. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1) Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes

a) Modalités de tarification

La relève des compteurs s'effectue deux fois par an et donne lieu à deux émissions de factures (juin 2019 et décembre 2019).

Une tarification saisonnière incitative et progressive a été instaurée en 2012. Il en découle une tarification hiver pour les consommations d'eau du 1^{er} décembre 2018 au 30 avril 2019, avec une progression du prix de l'eau en fonction de la consommation et une tarification été pour les consommations du 1^{er} mai 2019 au 30 novembre 2019.

Le service est assujéti à la TVA à 5,5 %.

Les tarifs de l'eau ont été fixés par délibération du conseil municipal n°195-2016, du 7 novembre 2016 applicables à compter du 1^{er} décembre 2016, et sont restés inchangés depuis.

b) Evolution du tarif de l'eau

| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Variation 2018- 2019 |
|---|---|-------------------|------------|------------|------------|----------------------------|
| Part de la collectivité | | | | | | |
| Part fixe | Abonnement ordinaire | 90€/an | 90€/an | 90€/an | 90€/an | 0 % |
| | Location compteur diamètre 15 | 11,50 €/an | 11,50 €/an | 11,50 €/an | 11,50 €/an | |
| Part variable | Consommation eau | du 01/12 au 30/04 | | | | |
| | < 100m3 / unité logement | 1.14€/m3 | 1.34€/m3 | 1.34€/m3 | 1.34€/m3 | 0 % |
| | De 101 à 300m3 / unité logement | 1.74€/m3 | 1.94€/m3 | 1.94€/m3 | 1.94€/m3 | 0 % |
| | De 301 à 600m3 / unité logement | 2.28€/m3 | 2.48€/m3 | 2.48€/m3 | 2.48€/m3 | 0 % |
| | > 601 m3 / unité logement | 2.78€/m3 | 2.98€/m3 | 2.98€/m3 | 2.98€/m3 | 0 % |
| | Consommation eau | du 01/05 au 30/11 | | | | |
| | | 0,58 €/m3 | 0,58 €/m3 | 0,58 €/m3 | 0,58 €/m3 | 0 % |
| Tiers – Redevance reversée aux organismes publics | | | | | | |
| | Redevances à l'agence de l'eau Redevance pollution | 0.29€/m3 | 0,29 €/m3 | 0,29 €/m3 | 0,27 €/m3 | -6,89 % |
| TVA | | 5.5% | 5.5% | 5.5% | 5.5% | |

2) Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

A raison de 10 m³ par mois (en € TTC)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Variation 2018/2019 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Commune de Courchevel | 199,10 | 209,10 | 209,10 | 209,10 | 0 % |
| Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution | 34,80 | 34,80 | 34,80 | 32,40 | -6.89 % |
| TVA (le cas échéant) | 12,86 | 13,41 | 13,41 | 13,28 | -0,96 % |
| Total [€ TTC] | 246,76 | 257,31 | 257,31 | 254,78 | -0,98 % |

| | 2018 | 2019 |
|--|----------------------------------|---------------------------------|
| Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ | 2.14 € TTC/ m³ | 2,12 € TTC/m³ |

VI. RECETTES DU SERVICE

Pour la collectivité :

| | Année 2018 | Année 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Recettes de vente d'eau aux abonnés Hors taxes et redevances | 1 638 412 € | 1 610 538 € |

La collectivité a en outre perçu les sommes suivantes :

| | Année 2018 | Année 2019 |
|---|------------|------------|
| Sommes perçues auprès des abonnés conformément au règlement du service (frais d'accès, frais de fermeture/ouverture, travaux, réalisation de branchement neuf) - HT | 2 823 € | 8 016 € |

VII. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) Qualité de l'eau

Le bilan établi par l'Agence Régionale de la Santé, pour l'exercice 2019, est consultable en mairie.

En 2019, 96 prélèvements et analyses ont été effectués, répartis comme suit :

- 2 prélèvements et analyses à la source,
- 20 prélèvements et analyses au point de mise en distribution,
- 74 prélèvements et analyses au robinet de l'abonné.

Les analyses d'eau potable ont pour but le contrôle systématique de la qualité bactériologique (recherche d'Escherichia Coli, Entérocoques, Coliformes, Spores), et ponctuel de la qualité physico chimique (pH, turbidité, recherche de pesticide, de métaux lourds...).

| Paramètres microbiologiques | année 2019 |
|--|------------|
| Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire | 93 |
| Nombre de prélèvements conformes | 89 |
| Pourcentage de prélèvements conformes | 95.7% |

La non-conformité microbiologique d'un prélèvement est décrétée si la limite de qualité (fixée à 0 UFC/100mL) est dépassée sur l'un des paramètres mesurés suivants : concentration d'Entérocoques et d'Escherichia Coli.

En cas de non-conformité microbiologique, une campagne de désinfection ponctuelle et locale du réseau de distribution est assurée.

| Paramètres physico-chimiques | année 2019 |
|--|------------|
| Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire | 96 |
| Nombre de prélèvements conformes | 96 |
| Pourcentage de prélèvements conformes | 100% |

2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Descriptif détaillé des ouvrages :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

| | nombre de points | Valeur | points potentiels |
|--|--|--------|-------------------|
| PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points) | | | |
| VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) | oui : 5 points non : 0 point | Oui | 5 |
| PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) | | | |
| VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques | 0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾ | Oui | 13 |
| VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) | | Oui | |
| VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres | | 80% | |
| VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose | 0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾ | 70% | 12 |
| PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) | | | |
| VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) | oui : 10 points non : 0 point | Non | 0 |
| VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾ | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾ | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées | oui : 10 points non : 0 point | Non | 0 |
| VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) | oui : 10 points non : 0 point | Non | 0 |
| VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) | oui : 10 points non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux | oui : 5 points non : 0 point | Non | 0 |
| TOTAL (indicateur P103.2B) | 120 | - | 80 |

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

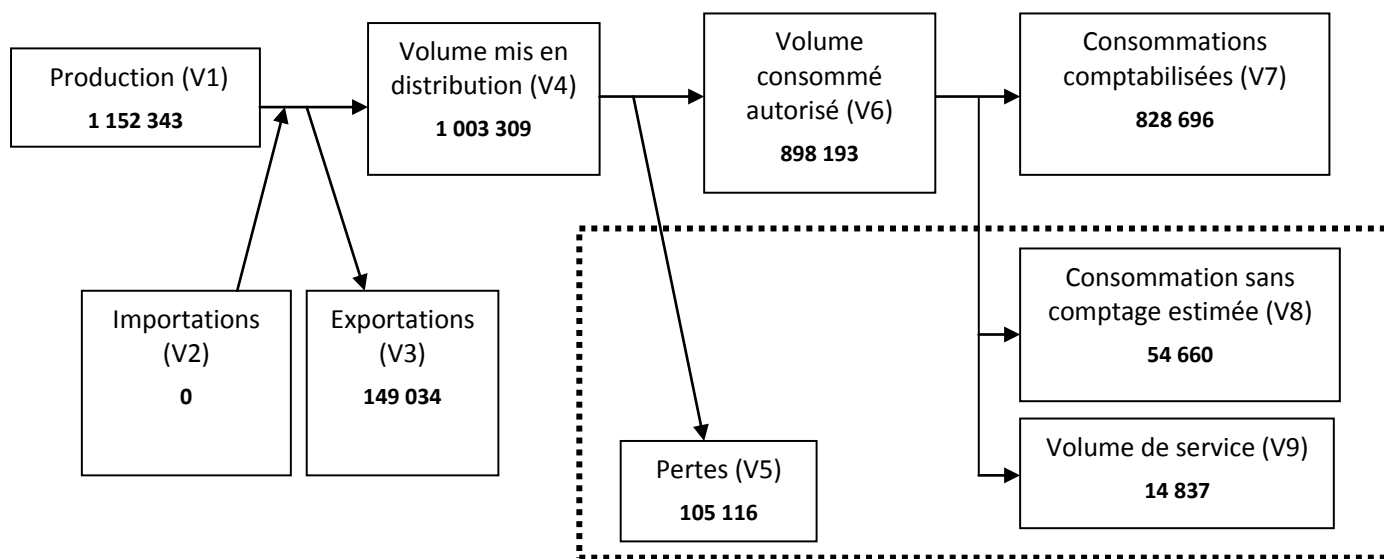
VIII. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

Rappel des valeurs

| | 2018 | 2019 | VARIATION |
|---|-----------|------------------|-----------|
| Volume produit - V1 (m ³) | 1 117 513 | 1 152 343 | + 3.1% |
| Volume importé - V2 (m ³) | 0 | 0 | - |
| Volume exporté - V3 (m ³) | 175 807 | 149 034 | - 15.2% |
| Volume mis en distribution - V4 (m ³) | 941 706 | 1 003 309 | + 6.5% |
| Pertes - V5 (m ³) | 108 522 | 105 116 | - 3.14% |
| Volume consommé autorisé - V6 (m ³) | 833 184 | 898 193 | + 7.8% |
| Consommations comptabilisées - V7 (m ³) | 611 274 | 828 696 | + 47.2% |
| Consommation sans comptage estimée - V8 (m ³) | 221 910 | 54 660 | - 75.37% |
| Volume de service - V9 (m ³) | 0 | 14 837 | + 100% |

Schéma récapitulatif



(V3) Exportations : Volume d'adduction d'eau brute en direction de Bozel

(V7) Consommations comptabilisées : ces consommations représentent les volumes facturés ainsi que les volumes comptabilisés et non facturés comme les volumes de fuites dégrévés, les volumes comptabilisés sur les bassins

(V8) Consommation sans comptage estimée: il s'agit des volumes estimés à l'année pour les bassins non comptabilisés, les interventions sur le réseau de défense incendie.

(V9) Volume de service : volume comptabilisé ou non pour le fonctionnement de l'usine de désulfatation, le nettoyage des réservoirs et les purges de réseau

2) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = [(V6 + V3) / (V1 + V2)] \times 100$$

$$((898\,193 + 149\,034) / (1\,152\,343 + 0)) \times 100 = 90.9 \%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume comptabilisé parmi le volume mis en distribution} = V7 / V4$$

$$(828\,696 / 1\,003\,309) = 82.6\%$$

| | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|------------------|------------------|
| Rendement du réseau | 89.0% | 90.9% |
| Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km] | 51.41 | 64.6 |
| Volume comptabilisé sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire) | 75.3 % | 82.6% |

L'agence de l'eau impose une valeur de rendement de réseau supérieur à 85% ou un rendement supérieur à la valeur de rendement seuil 2 définit comme suit : $(65 + (ILC \times 0.2))$ avec ILC Indice Linéaire de consommation.

Le rendement du réseau global de la commune de Courchevel est égal à 90.9%

Le rendement du réseau est donc conforme aux prescriptions de l'Agence de l'eau.

3) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés}$$

$$= (V4 - V7) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km})$$

$$(1\,003\,309 - 828\,696) / (365 \times 45.13) = 10.60$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 10.60 m³/j/km

En 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est plus élevé qu'en 2019 (20.39 m³/j/km) car les volumes distribués sur les bassins sont majoritairement comptabilisés, à présent.

4) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = (V4 - V6) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km})$$

$$(1\,003\,309 - 898\,193) / (365 \times 45.13) = 6.38$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 6.38 m³/j/km

5) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

| Exercice | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| Linéaire renouvelé en km | 1.3 | 1.93 | 1.63 | 0.75 | 0.7 |

Au cours des 5 dernières années, 6.31 km linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{[(L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / (5 \times \text{linéaire du réseau de desserte})] \times 100}{100}$$

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = [6.31 / (365 \times 45.1)] \times 100 = 2.8 \%$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2.8 % (2.75% en 2018).

IX. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

| | au 31/12/2019 |
|---|---------------|
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 60% |

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ; 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ; 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ; 60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant par les volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

X. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) Travaux engagés, à venir et à l'étude

a) Travaux réalisés en 2016

Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Pramérue, première tranche de travaux (FD et V Ø 200. 1.100ml),

Réfection des réseaux humides les Brigues première tranche de travaux (230ml FD Ø100).

b) Travaux réalisés en 2017

Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Pramérue, deuxième tranche de travaux (720ml FD + V).

Poursuite réfection adduction de bel air, (1.200ml PEHD DN 63),

Réfection des réseaux humides quartier des Brigues : deuxième tranche de travaux, (300ml FD DN 125),

Réfection des réseaux humides village du Fontanil (460ml FD DN 100),

Réfection et renforcement réseau d'adduction du secteur Ariondaz (160ml FD et V Ø 200).

c) Travaux réalisés en 2018

Réfection des réseaux humides La Cuerdoy,

Réfection des réseaux humides hameau des Brigues troisième tranche de travaux,

Réfection des réseaux humides hameau du Petit Carrey,

Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Pramérue, troisième tranche de travaux.

d) Travaux réalisés en 2019

Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Pramérue quatrième tranche de travaux. 360 ml (FD + V)

Réfection des réseaux humides du village du Grenier : eau potable = 735 ml en FD Ø 100

e) Travaux prévus en 2020

Réfection et renforcement des réseaux d'adduction du secteur de Pramérue cinquième tranche,

Réfection partielle du Génie civil du réservoir des Brigues,

Etude construction réservoir du Belvédère.

XI. FINANCEMENT DES TRAVAUX

1) Montants financiers

| | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|---------------|---------------|
| Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire | 1 005 250 € | 624 767 € |
| Montants des subventions reçues en € | 32 041 € | 0 € |
| Montants des contributions du budget général en € | 0 | 0 |

2) État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

| | | Exercice 2018 | Exercice 2019 |
|---|------------|---------------|---------------|
| Encours de la dette au 31/12/2019 (montant restant dû en €) | | 5 383 158 € | 5 073 999 € |
| Montant remboursé durant l'exercice en € | En capital | 299 757 € | 309 158 € |
| | En intérêt | 146 291 € | 138 570 € |

3) Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 706 525 € (701 126 € en 2018).

XII. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

| Branchements | Année 2019 |
|--|------------|
| Nombre de branchements en plomb changés dans l'année | 0 |
| Nombre de branchements en plomb restants (au 31/12/2019) | 0 |

XIII. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2019, le service a enregistré 1 613,66 € d'abandon de créance.